Notice indicateur 19

# Démontrer que les ressources pédagogiques existent, sont actualisées et disponibles et démontrer que des dispositions sont mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de se les approprier.

*Voici des exemples d’éléments de preuve à présenter lors de l’audit Il s’agit plutôt d’un échange verbal avec l’auditeur.*

**Ressources pédagogiques mises à disposition des bénéficiaires** :

Une base d’ouvrage à disposition et en libre accès peut être pertinents

Des ressources dématérialisées : vidéo, brochure. Tous éléments à disposition sur le site de l’établissement ou envoyé par voie électronique.

**Supports de cours** :

Livre de code, livret de vérification, code de la conduite.

Modalités d’accès aux ressources pour les bénéficiaires : remis à l’entrée en formation, un espace internet ou une application (code en ligne) ; horaire d’accès à la salle de cours.

**Dispositif de veille et d’actualisation des ressources pédagogiques.**

Les supports sont mis à jour par les éditeurs pédagogiques, qui diffuse également : newsletters, catalogue, présence sur le congrès CER

Par le réseau CER : Webinar, Brochure pédagogique trimestrielles « Brogil », congrès annuel du reseau, newsletter CER, Réunions départementales CER, Réunion régionale.

Formation continue des enseignants experts ; des exploitants ; des conseillers en formation.